

MANIPULATION EXTINCTEUR

MRI

De un à quatre groupes par jour

Présentiel - Synchrone

L'article R.4227-28 du code du travail impose de manière générale à l'employeur de « prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

L'article R.4227-29 identifie les extincteurs comme moyens de 1er secours obligatoires.

Les articles R.4227-37 et R.4227-38 prévoient l'affichage, dans certains établissements, d'une consigne de sécurité incendie qui doit indiquer : Les personnes chargées de la mise en œuvre du matériel d'extinction et de secours ; Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de 1ers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

L'article R.4227-39 impose une formation de l'ensemble du personnel. Il précise que la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui ont lieu au moins tous les 6 mois, au cours desquels le personnel apprend à :

- Reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale.
- Localiser et utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents.
- Se servir des moyens de 1er secours.
- Exécuter les diverses manœuvres nécessaires.



Public Visé

Tout le personnel.



Pré Requis

Avoir 18 ans minimum
Aptitude Médicale
Savoir lire, écrire et parler français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Appréhender le fonctionnement du feu et sa propagation

Être capable de réagir lors d'un départ de feu

Mettre en œuvre une tentative d'extinction et connaître le maniement d'un extincteur

Isoler les risques et prévenir les secours

Parcours pédagogique

Formation et évaluation théorique en salle :

- Réglementation dans l'entreprise
- Système d'alarme existant
- Donner l'alerte
- Les différentes classes de feu et les différents types de combustion
- Les différents modes de propagation
- Les classes de feu
- Agents extincteurs
- La technologie des extincteurs
- Equipements de protection individuelle
- Sécurité des intervenants

Formation et évaluation pratique sur zone d'évolution :

- Reconnaissances des moyens disponibles sur le site (extincteurs, RIA, lances, dévidoirs, tuyaux, trappes de désenfumage, poteaux incendie...)
- Mise en œuvre d'un extincteur sur générateur de flamme gaz

Méthodes pédagogiques

Articulé autour de plusieurs méthodes, expositive, démonstrative, interrogative, active et expérimentale en salle en interactivité avec le groupe associant des exercices pratiques en situation

Moyens pédagogiques

Diaporama, une salle de formation équipée de tables, chaises, tableau blanc, les EPI adaptés à l'entreprise, l'accès au site pour réaliser les exercices pratiques, un générateur de flammes au gaz et les moyens de lutte contre un départ de feu (extincteurs) ainsi qu'un support pédagogique stagiaire par participant.

Modalités de suivi

Modalités et délais d'accès : nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive, des sessions de formation ont lieu régulièrement sur nos différents centres partenaires, nous contacter pour en connaître les dates ou l'organiser en intra sur le site de votre choix.

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs expérimentés dans le domaine de la prévention des risques professionnels et la maîtrise du risque incendie



Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation des connaissances sous forme de QCM et du savoir-faire par des exercices pratiques.

Moyens à mettre en œuvre

EPI adaptés et une zone d'évolution permettant de réaliser les exercices requis.

Modalités d'accessibilité handicap

Nos référents handicap sont à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités d'adaptation des formations et le cas échéant les orienter vers nos partenaires.



Durée

7.00 Heures

Effectif

1 Jour De 3 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Marion BILLET
Responsable grands comptes

Tél. : 0671355609
Mail : marion.b@reseau-ocafor.com